
SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 193. — Quarante-Heures, 193.

Partie officielle : Apostolat de la prière, 194.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : Religion et patriotisme, 195. — QUESTIONS DE SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE : Nouveau code de Droit canonique et Théologie morale, 198. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Lumière électrique, 201. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 201. — VARIÉTÉS : Education religieuse, 203. — LES LIVRES, 204.

Bulletin social : DOCTRINE : Paroles à méditer, 205. — FAITS ET ŒUVRES : La visite de M. François Veillot, 205 ; Pourquoi l'abstinence totale, 208.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 2 décembre. — I de l'Avent, 1 cl.
 Lundi, 3. — S. FRANÇOIS-XAVIER, conf. *dbl. maj.*
 Mardi, 4. — S. PIERRE CHRYSOLOGUE, év. et doct.
 Mercredi, 5. — De la férie.
 Jeudi, 6. — S. NICOLAS, év. et conf.
 Vendredi, 7. — S. AMBROISE, év. conf. et doct.
 Samedi, 8. — IMMACULÉE-CONCEPTION (d'oblig.) *dbl. 1 cl.*
 Dimanche, 9. — II dim. de l'Avent, Du dim.

QUARANTE-HEURES

2, décembre, Basilique. — 4, Couvent de St-Éphrem. — 6, Couvent de St-Pascal. — 8, Ste-Anne de Beaupré.

PARTIE OFFICIELLE

APOSTOLAT DE LA PRIERE

*Intention générale de décembre approuvée et bénie
par Notre Saint Père le Pape.*

LE DÉCRET SUR LA COMMUNION QUOTIDIENNE

“ La communion fréquente et quotidienne, a dit Pie X, dans ce décret, doit être accessible à tous les fidèles, de quelque classe ou condition qu'ils soient ; de sorte que nul, s'il est en état de grâce et s'approche de la sainte Table avec une intention droite et pieuse, ne puisse en être écarté ”. Les motifs que nous avons de communier tous les jours sont énumérés dans le même décret : ce sont : le désir de l'Église ; le désir de Notre Seigneur lui-même ; l'exemple des premiers fidèles et enfin, le besoin que nous en avons tous.

Il y a douze ans à peine que ce grand décret sur la communion quotidienne s'est levé comme un soleil sur les âmes et déjà dans l'Église quelque chose est changé.

De tous les horizons, monte une vague d'amour vers l'Hostie de nos ciboires. Partout il y a progrès. Prions pour que ce progrès s'accroisse davantage dans tous les pays ; supplions le Cœur de Jésus d'amener un plus grand nombre d'âmes à venir tous les jours à la table sainte trouver consolation à leurs peines, remède à leurs maux et soutien à leurs faiblesses.

OFFRANDE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre en particulier pour l'observation du décret sur la communion quotidienne.

Résolution apostolique : Je communierai tous les jours si je le puis ; je ferai ressortir les avantages de la communion quotidienne.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

RELIGION ET PATRIOTISME

Il n'est pas exagéré de dire que l'entrée en guerre des États-Unis a mis à l'épreuve l'unité nationale du peuple américain. Le pays le plus cosmopolite du monde ne pouvait manquer d'être sérieusement ébranlé jusque dans son âme, par la décision de son gouvernement de prendre part au terrible conflit qui divise le monde en deux gigantesques factions. Toutes les races de la terre, ou à peu près, sont, en effet, représentées par au moins quelques unités dans la population américaine : c'est dire que tous les belligérants y ont des partisans. Et cela suffit à expliquer le nombre et la gravité des difficultés qu'ont à résoudre, aujourd'hui, les gouvernants de la république voisine.

Les haines et les affinités de races, déjà profondes au pays de Lincoln avant la guerre, y ont été rendues plus vivaces et plus aigues par le conflit actuel ; elles y ont même produit des coalitions étonnantes. Ainsi, la haine irréconciliable de certains Irlandais, par exemple, a eu pour effet de constituer aux États-Unis, une espèce de bloc germano-irlandais, profondément hostile aux Alliés, et complètement adonné à une propagande pro-allemande effrénée. C'est ainsi qu'aveuglés par leur haine nationaliste, plusieurs journaux irlandais du pays ont consacré le meilleur de leur activité, depuis trois ans, à innocenter l'Allemagne de tous les crimes dont elle s'est rendue coupable au cours de cette guerre. Quelques-uns de ces journaux ont même osé prendre part très activement à la campagne de diffamation lancée par les agents de l'Allemagne, il y a deux ans, contre la Belgique opprimée.

Autour de ce bloc germano-irlandais sont venus se grouper, surtout depuis l'entrée des États-Unis dans la guerre, tous les éléments de désordre qui vivent exclusivement d'agitation, comme les socialistes et les anarchistes, heureux de pouvoir enfin se donner grand air en abritant sous la généreuse idée de la paix internationale leur haine de l'autorité et leur amour de la guerre sociale.

Enfin, le groupe des *Constitutionalistes*, comme on les appelle aux États-Unis, groupe peu nombreux et peu écouté, continue à causer quelques embarras à l'autorité et à énerver la discipline nationale en s'obstinant à mettre au-dessus du devoir patriotique, clairement défini par le chef de l'État américain, leurs scrupules, plus ou moins intéressés, sur la légalité de la conscription aux États-Unis.

Devant toute cette œuvre de division, d'opposition et de désorganisation nationale, le gouvernement américain a jugé qu'il était de son devoir de prendre des mesures énergiques. Comprenant bien que, dans cette grave crise nationale comme dans toute question sociale, l'idée est la mère de l'action et que la presse est l'agent de propagation de l'idée par excellence, le gouvernement des États-Unis a pris des mesures de répression contre tous les journaux qui "encouragent l'insubordination", selon l'expression même du ministre des postes américain, M. Burleson. Désormais, aucun journaliste, américain ou étranger, ne pourra donc travailler impunément à soulever l'opinion contre l'autorité des États-Unis.

Ce très grave problème d'ordre public, posé par la décision du Congrès américain de prendre part à la guerre actuelle, n'a pas manqué, non plus, d'attirer l'attention des autorités ecclésiastiques du pays. Dès la signature de la déclaration de guerre du Congrès par le président, les archevêques des États-Unis, réunis à l'Université de Washington, ont publié une lettre collective, où on lit cette déclaration : "Inspirés ni par la haine ni par la crainte, mais par les sentiments sacrés de l'ardeur et du zèle patriotiques les plus sincères, nous sommes prêts, nous et tous les membres du troupeau confié à notre garde, à coopérer, par tous les moyens possibles, avec notre Président et notre gouvernement national, au triomphe de la grande et sainte cause de la liberté, et pour que notre bien-aimée patrie sorte de cette heure d'épreuve plus forte et plus noble que jamais".

Quelques jours après la publication de cette lettre collective, S. E. le cardinal Gibbons, lançait cet appel à tout le peuple américain : "Dans la présente crise, il appartient à tout citoyen américain de faire son devoir et d'appuyer le Président et le Parle-

ment dans l'accomplissement des obligations solennelles qui nous incombent. Le premier devoir d'un citoyen, c'est la loyauté envers son pays. Cette loyauté se manifeste plus par des actes que par des paroles ; plus par le dévouement complet que par de vides déclamations. Il se manifeste par une obéissance absolue et sans réserve à l'appel de la patrie ”.

“ Le Président a parlé, disait S. E. le cardinal Farley, au lendemain du message de guerre de M. Wilson, les représentants de notre nation ont parlé, et la réponse à la voix de l'autorité qu'ils personnifient sera que nous nous rallierons autour du drapeau avec le dévouement le plus entier et que nous mettrons au service de la patrie, avec nos âmes loyales et nos bras robustes, tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes ”.

“ Nous sommes de toutes races, déclarait, en même temps, S. E. le cardinal O'Connell ; mais, aujourd'hui, nous ne sommes qu'une seule race, — nous sommes des Américains. Tout ce qu'il nous est possible de faire, en honneur et en justice, nous devons le faire, en conscience, pour amener la défaite de nos ennemis et pour faire triompher notre drapeau ”.

Tout récemment encore, le 6 octobre, S. E. le cardinal Gibbons, dans une lettre remarquable qu'il adressait au président Wilson, écrivait : “ Guidés, comme nous le sommes, par les sublimes enseignements du christianisme, nous n'avons pas d'autre attitude à prendre que celle de l'obéissance et du dévouement à notre patrie... Nous souhaitons que notre peuple comprenne, et nous travaillons à lui faire comprendre, qu'il doit témoigner une loyauté inébranlable aux chefs de l'État qu'il a élus et que, en agissant ainsi, il ne fait pas acte d'esclave, puisque l'obéissance n'est pas un acte de servilisme que nous rendons à l'homme, mais un acte d'hommage que nous rendons à Dieu. Nous travaillons à faire comprendre à nos compatriotes la folie et la grave désobéissance qu'ils commettent en critiquant injustement et immodérément la politique nationale. Nous appliquons tous nos efforts à montrer à nos concitoyens qu'ils ne voient très probablement qu'un côté de la situation actuelle, tandis que le Gouvernement embrasse toute la question et, par conséquent, est seul en mesure de juger de l'administration des affaires nationales ”.

Le président des États-Unis s'est empressé de remercier le vénérable archevêque de Baltimore du "réconfort" que lui ont apporté ces nobles paroles, dans une lettre personnelle, datée du 9 octobre.

Le chef de la nation américaine, en acceptant, avec une gratitude "profonde", l'appui moral considérable que lui apportent le cardinal Gibbons et l'épiscopat américain tout entier dans ce temps de crise et d'épreuve, a pu constater, en même temps comme toute la nation, du reste, la puissance bienfaisante de la doctrine catholique, le plus solide fondement de l'ordre social.

L'histoire dira peut-être, un jour, que les évêques des États-Unis ont sauvé leur pays d'un désastre en prêchant opportunément au peuple américain, le respect de l'autorité.

A. H.

QUESTIONS DE SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE

NOUVEAU CODE DE DROIT CANONIQUE ET THÉOLOGIE MORALE

ARTICLE VI

DU BAPTEME (suite)

Sujet. — Le nouveau Code (canon 745) définit dans le premier paragraphe que tout homme, à qui le Baptême n'a pas été conféré, peut le recevoir ; puis dans le deuxième paragraphe, il divise les hommes, qui peuvent recevoir ce sacrement, en deux classes : *les enfants*, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas encore l'usage de raison, et *les adultes*, c'est-à-dire ceux qui, ayant l'usage de la raison, demandent le Baptême.

Par la doctrine énoncée dans ce deuxième paragraphe, le Code affirme de nouveau l'enseignement déjà donné par Benoît XIV, qui, dans sa Constitution "*Postremo mense*", du 28 février 1747, a défini que par adultes en vue du Baptême on entend tous ceux qui ont l'usage suffisant de la raison pour connaître l'obligation de recevoir ce sacrement. Mais le Saint-Office, le 19 mai 1879, permettait de baptiser, en se servant de la formule pour le baptême des enfants, tous ceux qui n'avaient pas encore fait leur première communion. Aussi, comme alors et jusqu'à ces der-

nières années on avait coutume d'admettre les enfants à la première communion à un âge plus tardif qu'aujourd'hui, les théologiens et les canonistes en étaient venus à enseigner que dans le langage canonique le mot adulte par rapport au Baptême signifiait âgé de 14 ans accomplis, et que, par conséquent, pour le Baptême des personnes au-dessous de quatorze ans, c'était le cérémonial fixé pour les enfants qu'il fallait suivre.

I. — *Baptême des enfants.* — a) On doit baptiser tout être qui naît de la femme, quelque difforme qu'il soit (canons 746, 747, 748).

b) On doit baptiser sous condition *les enfants trouvés*, même ceux qu'on expose avec un billet portant qu'ils ont été baptisés : car on ne doit pas ajouter foi à des papiers non signés ou signés par des inconnus. Si cependant il était constant d'ailleurs, soit par des lettres confidentielles, soit par des témoignages sûrs, qu'un enfant exposé a été baptisé suivant les règles de l'Église, il ne serait pas permis de réitérer le Baptême (canon 749).

c) *Les enfants des infidèles* peuvent être licitement baptisés malgré leurs parents ou à leur insu, quand ils sont dans un tel danger de mort, que l'on doute prudemment qu'ils ne meurent avant d'avoir acquis l'usage de la raison (canon 750, parag. 1).

Le Code indique de nouveau la ligne de conduite, qui avait déjà été tracée par les Instructions de la Propagande et par les décrets du Saint-Office. Par conséquent, en vertu de ce canon, on doit baptiser les enfants des infidèles, même contre le gré de leurs parents ou à leur insu, 1° quand ces enfants se trouvent dans un danger prochain et personnel de mort ; 2° Quand ils se trouvent dans un danger personnel de mort probablement certaine c'est-à-dire s'ils sont atteints d'une maladie très grave qui met leurs jours en danger ou s'ils ont une infirmité telle qu'on juge très prudemment qu'ils ne vivront pas jusqu'à l'âge de discrétion.

D'où il suit que, quelle que soit la probabilité d'infection de tous les enfants par la maladie régnante dans un pays où sévit une maladie contagieuse ou épidémique, ils ne peut jamais être permis de baptiser ceux qui ne sont pas encore atteints, ou qui ne le sont pas gravement. De plus, il est défendu de baptiser en bloc tous les enfants d'une contrée, malades ou non, sous le prétexte, que, d'après les statistiques, les deux tiers au moins, quelquefois plus, meurent avant d'avoir atteint l'usage de la raison. En effet, il suffit que la profanation du Baptême reste certaine pour les survivants, pour que l'une ou l'autre pratique soit condamnée, quelle que soit la proportion des mourants et de ceux qui échappent à la mort. Ainsi l'a décidé le Saint-Office, le 4 mai 1853.

Mais, *en dehors du danger probable de mort*, les enfants des infidèles ne peuvent être baptisés licitement que s'il y a espoir fondé qu'ils seront élevés dans la religion catholique. Or, d'après le Code (canon 750, parag. 2), cet espoir fondé existe dans deux cas : 1° si les parents ou les tuteurs de l'enfant consentent ; 2° si l'enfant n'est plus au pouvoir de ses parents ou des tuteurs.

Dans le premier cas, il faut que les parents, ou les tuteurs, au moins l'un d'eux consentent et au baptême et à l'éducation catholique du baptisé.

Le deuxième cas existe, c'est-à-dire, l'enfant n'est plus au pouvoir de ses parents ou de ses tuteurs, si les parents, c'est-à-dire le père, la mère, l'aïeul et l'aïeule, ou les tuteurs n'existent plus, ou bien si suivant les lois et les coutumes existantes du pays les parents ou les tuteurs ont perdu ou ne peuvent plus en aucune manière exercer leur droit sur l'enfant.

Mais si l'un des deux parents, le père ou la mère, est baptisé, et présente lui-même au baptême son enfant, à l'insu du conjoint infidèle, il use évidemment de son droit, comme le déclare Benoît XIV, dans la Constitution déjà citée : "*Postremo mense*". Cependant, comme le Code ne dit rien de ce cas, il faut s'en tenir à l'enseignement de Benoît XIV dans la Constitution "*Inter omnigenas*", que le Saint-Office ordonne de prendre comme règle : "Quant aux enfants bien constitués et bien portants que leur mère chrétienne présente au baptême, sans aucune fin superstitieuse et dans l'unique but d'assurer leur salut, nous ne croyons pas pouvoir rien ordonner expressément à leur sujet, en raison de l'impossibilité qu'il y a de supputer à l'avance toutes les circonstances qui sont de nature à faire croire, ou qu'ils persévéreront dans la foi et dans la loi de l'évangile, ou qu'au contraire ne recevant pas de leur mère une éducation chrétienne, ils suivront leur père infidèle dans son impiété. — Ce qui porte encore à hésiter, c'est la perspective des dangers de mort qui menacent l'enfance, et qui sont tels que le plus souvent les deux tiers des hommes, dit-on, meurent avant d'avoir atteint l'âge de dix ans. Nous nous bornons donc à exhorter les hommes apostoliques de suivre les conseils de leur prudence, après avoir imploré avec larmes les lumières de l'Esprit-Saint. Que si alors ils croient pouvoir admettre ces enfants au baptême, qu'ils ne négligent pas d'intimer à leurs mères la stricte obligation qui leur incombe de faire connaître à ces enfants de l'Église, parvenus à l'âge de raison, la vérité divine et de les élever dans la loi et la crainte du Seigneur".

La même règle de prudence doit être encore observée dans le cas où le conjoint infidèle consent au baptême, ainsi que l'a décidé le Saint-Office, le 18 novembre 1745, en ces termes : "Il est permis de baptiser un enfant né d'un père ou d'une mère chrétiens,

si le père ou la mère encore païens consentent au baptême. Mais, comme il arrive souvent, que la partie païenne, après avoir consenti au baptême, entraîne ensuite son enfant à la superstition, il faut s'en tenir à la constitution déjà citée, et l'avoir constamment sous les yeux”.

(A suivre)

C.-N. GARIÉPY, ptre.

LITURGIE ET DISCIPLINE

LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

Q. — Peut-on, sans autorisation de l'évêque, remplacer, devant le tabernacle, la lampe à l'huile végétale ou minérale, par une lumière électrique ?

R. — Le décret de la Sacrée Congrégation des Rites du 23 février 1916, par lequel est toléré l'usage de la lumière électrique à la place de l'huile végétale ou minérale, devant le Saint Sacrement, laisse entendre que ce changement ne peut se faire sans l'autorisation de l'évêque. En effet, ce décret dit expressément : “... *rem omnem prudenti judicio Ordinariorum... benigne remisit*”.

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Saint-Evariste au Sacré-Cœur. — A la fin du mois dernier, il y a eu de belles démonstrations religieuses à Saint-Evariste. Du 14 au 21 octobre, les RR. Pères Lelièvre et Hénault, O. M. I. ont prêché une retraite dans cette paroisse.

Malgré la distance à parcourir dans des chemins difficiles, malgré l'inclémence de la température, tout le monde était au poste à chacune des réunions, du matin ou du soir, pour entendre la parole de Dieu.

Le jour de la clôture a été marqué par de touchantes cérémonies religieuses. A une heure de l'après-midi, au son des cloches, chaque famille, par la bouche de son chef, s'est consacrée au Sacré-Cœur. Désormais, le Sacré-Cœur règne partout : dans la famille comme à l'école, dans les magasins comme dans les moulins et les usines.

Quelques jours auparavant, les conseillers, considérant que leurs concitoyens fidèles au culte du Sacré-Cœur de Jésus, dési-

raient voir ce culte passer de la vie de famille à la vie sociale et nationale, avaient adopté en séance régulière, la résolution de consacrer la municipalité au Cœur de Jésus.

Vers 3 heures de l'après-midi, une foule considérable de paroissiens et d'étrangers se dirigeaient à l'extrémité de la paroisse, sur la voie principale. Un généreux paroissien, M. Joseph La-bonté fit bénir un magnifique calvaire. M. l'abbé Laflamme, curé de la paroisse présida la cérémonie et le Père Lelièvre, prononça l'allocution de circonstance. MM. les abbés Veilleux et Houde, respectivement curés de Courcelles et de Dorset assistaient à la cérémonie.

La démonstration la plus impressionnante eut lieu le soir de ce même jour.

Après le sermon, la procession du St-Sacrement se mit en marche, tandis que chaque assistant de la nef alluma un cierge. Les jeunes gens précédés de la bannière de la Ligue, escortaient le Divin Maître. Deux à deux, ils marchaient, chantaient et priaient dans un ordre parfait.

C'est l'instant solennel, les jeunes gens entourent le St-Sacrement. M. le Maire et les conseillers montent les degrés du chœur, et d'une voix profondément émue M. le Maire lit l'acte de consécration au Sacré-Cœur.

Puis, il y a renouvellement des promesses de Tempérance. Tous promettent la main levée de rester fidèles aux engagements de la société. Près de 350 hommes et jeunes gens se sont inscrits au nombre des tempérants.

M. l'abbé N. Laflamme, curé de la paroisse monte ensuite en chaire et dans une touchante allocution il exprime toute la joie dont son cœur déborde en cette heure solennelle, qui réalise un désir chèrement caressé : celui de consacrer ses ouailles au Sacré-Cœur.

La bénédiction du Saint-Sacrement donnée par M. le curé fut la dernière cérémonie de cette pieuse semaine.

A Bicville. — La superbe église de Bienville, qui vient d'être restaurée, a été inaugurée dimanche, le 25 novembre. Son Eminence le Cardinal Bégin, a présidé lui-même cette cérémonie. Il était assisté au trône, pendant la grand'messe, de M. l'abbé Lucien Gauvreau, ancien curé de Bienville et de M. l'abbé I.-S. Lecours, Procureur au Collège de Lévis.

A la messe, M. l'abbé Adélarde Chouinard, vicaire à Beauport, a officié, assisté de M. l'abbé Edmond Pelletier, vicaire à Saint-Maurice de Thetford, et M. l'abbé J. Poiré, professeur au collège de Lévis.

Dans le chœur, on remarquait : MM. les abbés D. Pelletier, curé de la paroisse, J. Falardeau, vicaire, Ed. Généreux, J. Lacasse, Charles Rodrigue, E. Bédard, A. Tardif et plusieurs autres.

M. l'abbé D. Pelletier a souhaité la bienvenue à Son Eminence le Cardinal. Son Eminence a remercié M. l'abbé Pelletier de ses bonnes paroles et il a recommandé aux paroissiens, de continuer à se montrer, comme toujours, généreux pour leur église.

Le sermon a été donné par M. l'abbé Wilfrid Lebon, préfet des études au Collège de Ste-Anne de la Pocatière.

M. l'abbé Lebon, a dit ce qu'est l'église en général et ce qu'elle est aux yeux des Canadiens-Français.

Dans l'après-midi Son Eminence le Cardinal, après avoir procédé à la bénédiction de deux statues, a conféré la confirmation à plusieurs enfants de la paroisse.

VARIÉTÉS

EDUCATION RELIGIEUSE

Avec les petits enfants, on se sert d'images pieuses, les moins compliquées sont les meilleures ; on leur en donne tous les détails sous forme de causeries. A l'explication, on ajoute une réflexion morale ; on suggère à l'enfant une résolution pratique et on veille à ce qu'il la suive. Les images de l'Histoire Sainte, de l'Enfant-Jésus, de la sainte Famille, de l'Ange Gardien, les images du chemin de la Croix, du Crucifix peuvent être utilisées tour à tour.

Après en avoir expliqué le sens général, en apprendra à l'enfant les premières prières, très courtes, qu'on fera réciter les mains jointes, les yeux fixés sur le crucifix ou sur l'image de l'Enfant-Jésus.

On l'amènera à prier d'une façon réfléchie, en l'engageant à exprimer ses désirs, ses intentions, en lui demandant de les exposer simplement ; en lui suggérant de mettre sa conduite en rapport avec ses vœux.

On lui dira de bonne heure que les mauvaises actions offensent Dieu.

On lui inspirera une crainte salutaire d'un châtiment futur, de l'enfer ; on fera en sorte que cette idée se grave profondément dans son esprit, en évitant cependant de provoquer la peur, surtout chez les enfants faibles.

On lui parlera surtout des récompenses éternelles, du paradis où habite le petit Jésus, les anges et les saints et où il ira un jour, s'il est bien sage.

On lui expliquera la signification des cérémonies de l'Église.

A l'ouverture du mois de Marie il dressera lui-même un petit autel à la Sainte Vierge, il en renouvellera les fleurs pendant tout le mois, il récitera chaque soir une petite prière devant la sainte image

On le conduira de bonne heure à l'église ; on lui fera faire pieusement sa genuflexion ; on lui montrera le tabernacle où habite le petit Jésus ; on lui fera dire une petite prière, les yeux tournés de ce côté.

On lui fera aimer le prêtre, en lui suggérant une idée élevée de sa mission.

—*Echo Paroissial du Sacré-Cœur.*

LES LIVRES

M. E. LEVESQUE, professeur d'Ecriture Sainte au Séminaire Saint-Sulpice *Nos quatre Evangiles*, leur composition et leur position respective. Paris (Librairie Gabriel Beauchesne, 117 rue de Rennes). Vol. in-8 couronne de VIII. — 352 pages. Prix, majoration temporaire de 20% comprise : 4 francs 20.

Lisez ce volume et vous n'aurez pas de peine à comprendre pourquoi les trois premiers évangiles sont si différents du quatrième, pour le choix et la disposition des faits et pour la portée des doctrines. — Vous verrez que le récit synoptique et le récit johannique se supposent l'un l'autre, et s'éclaircissent mutuellement. Saint Jean nous apprend à lire les synoptiques et la connaissance des synoptiques est également nécessaire à l'intelligence du quatrième évangile. Le mérite de l'auteur a été de bien mettre en lumière le dessein des évangiles et le plan adopté par eux. L'intelligence du plan quadripartite des synoptiques donne vraiment la clef de la disposition générale des faits. Grâce à lui, on s'explique le silence des synoptiques sur les divers voyages à Jérusalem, mentionnés par saint Jean ; on comprend la place de certains faits qui paraissaient défier tout ordre chronologique, comme le fait des vendeurs chassés du Temple et les trois voyages racontés par saint Luc ; on résout certaines contradictions apparentes ; et les années du ministère public de Jésus-Christ présentent un développement plus normal.

L'intelligence du dessein des trois premiers évangiles et du dessein particulier du quatrième nous explique aussi la différence si profonde des discours du Sauveur qu'ils ont rapportés de part et d'autre. A côté de la catéchèse élémentaire s'en prêchait une autre plus élevée qui s'appuyait sur la première. Saint Paul qui a écrit avant la rédaction des évangiles est un témoin irrécusable de ce double enseignement, des *terrena* des synoptiques et des *caelestia* de saint Jean.

Lisez ce volume et vous reconnaîtrez avec satisfaction que cette harmonisation n'est ni arbitraire, ni incomplète, parce qu'elle s'appuie toute entière sur le plan et le dessein des quatre évangiles.

BULLETIN SOCIAL

DOCTRINE

PAROLES A MÉDITER

“ SOLUTION DE LA QUESTION SOCIALE ”

“ Nous savons très bien qu'on ne résoudra jamais la question sociale, seulement avec des prières, des exhortations à la patience, et des promesses vagues de secours gratuits ou d'augmentation de salaire.

“ Sans la justice, il n'y a pas de réforme sociale possible. La justice est la première condition pour le rétablissement de tout ordre, quel qu'il soit ; elle est la base de toutes les vertus publiques et privées. La charité est leur achèvement. C'est à elle qu'il incombe de les fonder toutes dans un ensemble harmonieux, là où la justice n'y suffit pas. C'est pourquoi le premier principe sur lequel doit s'appuyer toute tentative de rénovation sociale est celui-ci : A chacun ce qui lui revient. La charité n'y perd rien, car elle a suffisamment à faire pour résoudre sa tâche,

“ Malgré cela, nous craignons beaucoup que celui-là soit obligé de renoncer à la solution de la question sociale, qui n'ira pas en chercher le dernier mot dans la maison de Nazareth, cette demeure que l'amour de Dieu, l'esprit de travail, de prière de pauvreté, de support mutuel avait transformée en un véritable paradis ”.

R. P. A.-M. WEISS,

des Frères Prêcheurs.

FAITS ET ŒUVRES

LA VISITE DE M. FRANÇOIS VEUILLOT

La venue, longtemps espérée, de M. François Veillot au Canada intéresse tout particulièrement l'œuvre de *l'Action Sociale Catholique*. Non seulement parce qu'il est le très distingué correspondant parisien de *l'Action Catholique*, mais aussi et surtout parce qu'il est lui-même intéressé et mêlé aux œuvres catholiques françaises, et parce qu'il vient chez nous pour y étudier les mani-

festations de la vie catholique, la visite de M. Veillot doit nous intéresser vivement. Nous souhaitons, de notre côté, que nos œuvres lui paraissent réellement dignes de tout l'intérêt que leur portent déjà son grand zèle et son aimable bienveillance.

La plus grande et la plus bienfaisante des œuvres sociales, que M. Veillot admirera chez nous n'est pas plus exclusivement canadienne qu'elle n'est exclusivement française, puisqu'elle est catholique : c'est l'Église. C'est l'Église qui a presque tout fait chez nous, et quelques canadiens, qui doivent pourtant le voir, s'ils savent seulement regarder autour d'eux, semblent déjà trop l'ignorer. Enseignement à tous les degrés, éducation de l'enfance et de l'adolescence, maisons de refuges pour tous les genres et toutes les classes d'infortunes, depuis les enfants trouvés, jusqu'aux vieillards sans asile, en passant par les orphelins, les difficiles à corriger, les délinquants, et les tombés ; en passant par les "gouttes de lait", les dispensaires, les hopitaux nombreux et variés pour tous les infirmes et tous les malades. Il n'est pas un besoin, pas une misère, pas une douleur, auxquels l'Église n'ait offert le secours et la consolation de ses œuvres.

* * *

Entre les œuvres de l'Église au Canada, M. Veillot en trouvera une que nous prenons la liberté de lui signaler et à laquelle nous devons tout particulièrement la survivance catholique et française qu'il admire chez nous : c'est notre organisation paroissiale. Elle est admirable et excellente : elle nous vient de l'Église, elle nous vient de la France, elle nous vient des pères de la patrie canadienne : notre courageux épiscopat, notre généreux clergé plus d'une fois héroïque, nos grands chrétiens si solidement et si fièrement attachés à la foi et aux préceptes de notre Église. Ce sont nos paroisses sagement multipliées, par nos évêques et énergiquement maintenues par nos curés qui nous ont conservés et préservés ; bien plus, ce sont bien souvent nos paroisses et nos curés, nos curés et nos paroisses qui ont commencé et maintenu tant de nos couvents, de nos collèges, de nos séminaires, de nos asiles, de nos hôpitaux, dont la bienfaisance à vite dépassé les limites de la paroisse qui leur avait donné le jour.

Encore aujourd'hui, comme autrefois, c'est dans la paroisse, c'est par le curé et ses vicaires, s'il en a, aidés de courageux et dévoués paroissiens, qui forment, souvent sans le nom, un véritable comité paroissial, que les œuvres naissent, progressent, font le bien, combattent le mal, sauvent les âmes et aussi la nation.

Avec nos paroisses, bien d'autres œuvres souhaiteront attirer un regard et entendre une parole de M. François Veillot. Il en a déjà visité et réjoui quelques-unes, surtout, jusqu'ici, de nos œuvres d'éducation ; d'autres l'attendent, non moins bienfaites, non moins intéressantes. Qu'ils en visite autant que son temps, ses forces et les rigueurs de notre hiver pourront le lui permettre. Il ne trouvera pas partout à admirer, mais il trouvera partout de l'activité, du zèle, de l'entrain, qui lui feront voir que nous gardons encore quelques belles qualités de notre commune mère patrie. Nous lui demandons d'accorder un peu de sa bienveillante attention à une classe d'œuvres particulièrement difficiles et pourtant des plus urgentes chez nous : les œuvres ouvrières catholiques, qu'il trouvera organisées et progressantes sur divers points de notre province. Quelques-unes sont particulièrement chères à *l'Action Sociale Catholique*.

* * *

Mais la visite de M. François Veillot doit avoir pour nous une autre utilité non moins agréable et non moins précieuse. Il vient nous parler, et il l'a déjà fait avec une éloquence qui partout a cordialement ému les âmes canadiennes, de la France catholique et de ses œuvres.

Avant et depuis la guerre, nos frères catholiques de France ont multiplié les œuvres où leur charité et leur dévouement sont toujours insurpassables. Pour la propagation de la foi chez les infidèles, pour l'entretien et la défense de la foi chez elle, à l'intérieur de ses frontières politiques, la France est toujours la plus grande nation catholique qui existe ; ses œuvres le prouvent.

Monsieur Veillot nous a déjà parlé de l'œuvre de la Jeunesse catholique française ; il nous parlera de l'œuvre des aumôniers militaires, de l'œuvre des églises dévastées, de l'œuvre si bienfaisante du Comité catholique de Propagande française, des œuvres de secours spirituels, moraux, temporels aux héroïques soldats de la France ; il nous parlera, espérons-le, de bien d'autres œuvres que nous ne voulons pas énumérer, mais auxquelles nous pensons, comme celles en particulier de la presse catholique.

Nous avons encore beaucoup à apprendre de nos frères catholiques de France, qui restent nos aînés. En nous parlant de leurs œuvres, de leur héroïsme et même de leurs épreuves, M. Veillot travaillera chez nous, comme il a toujours travaillé en France, à la bonne entente française, à la bonne entente catholique, qui doit, à nous comme à lui, nous tenir profondément au cœur.

POURQUOI L'ABSTINENCE TOTALE

I. *L'abstinence totale* a pour elle la faveur et l'appui d'un grand nombre de savants qui ont fait durant ces dernières années d'actives et patientes études sur l'alcool et ses effets à travers le corps humain. Leur opinion sur cette question a une toute autre valeur scientifique que celle des distillateurs, des brasseurs, des buvetiers, des commis de bar, des piliers de buvettes, des amis de la traite ou même des médecins de 1830.

II. *L'abstinence totale* a pour elle l'incontestable avantage de préserver plus sûrement des dangers trop réels de l'usage dit modéré. Qui donc, en effet, a jamais commencé à boire afin de se rendre malade, afin d'en perdre la tête momentanément ou pour toujours? Quel père de famille à jamais commencé à boire afin de priver sa femme et ses enfants d'un honnête confortable, voire même de vêtements, de chaussures, de pain? Et cependant, combien en sont arrivés là plus ou moins vite, après avoir commencé comme tant d'autres par l'usage dit modéré! S'il y en a tant qui sont tombés sur ce chemin si glissant, qui peut se flatter de ne pas y tomber un jour? Et s'il n'est, ni nécessaire, ni même réellement utile d'y marcher, n'est-il pas plus sage, plus prudent de ne s'y aventurer jamais?

III. A l'adresse de ceux qui sont toujours restés sobres et qui voudront comprendre, pourquoi n'ajouterions-nous pas que cette *abstinence totale* étant strictement obligatoire sous peine de rechute, de déchéance immédiate ou presque immédiate pour la plupart de ceux qui ont déjà été les victimes des boissons alcooliques, il est bon et il faut que d'autres, restés toujours sobres, les encouragent par leur exemple à marcher allègrement et sans humiliation dans cette voie de *l'abstinence totale*, la seule où il leur soit possible désormais de conserver leur santé, leur intelligence, leur dignité! Pas trop de zèle, si vous voulez; mais un peu de zèle tout de même et de générosité, ce n'est pas contraire à la charité chrétienne.

Ceux de nos abonnés qui ne tiennent pas à garder la collection de la "SEMAINE RELIGIEUSE", nous rendraient un immense service en nous adressant la livraison numéro 6 (11 octobre) de la présente année.